

Procès-verbal

Municipalité de Shannon

Séance ordinaire du conseil municipal
Mardi 7 avril 2015, 19 h 30
Centre communautaire de Shannon

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard, M. Mike-James Noonan et de M. Stéphane Hamel.

En l'absence de monsieur le Maire Clive Kiley et de messieurs les conseillers Mario Lemire et Bruno Martel.

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Claude Lacroix.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine et de l'adjointe au Greffe, Mme Diane Brûlé.

94-04-15

Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 30, le maire suppléant, M. Claude Lacroix, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire.

95-04-15

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption de procès-verbaux
 - 2.1 Séance ordinaire du 2 mars 2015;
 - 2.2 Dépôt - Procès-verbal de correction du Règlement 416 sur l'eau potable;
- 3) Urbanisme
 - 3.1 Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois de mars 2015;
 - 3.2 Dépôt - Plan d'action régional pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
 - 3.3 Résolution – Mise en œuvre du plan d'action régional pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
 - 3.4 Avis de motion – Règlement 498 sur les nuisances;
 - 3.5 Avis de motion – Règlement 499 modifiant de nouveau le Règlement sur la possession d'animaux (433) afin de rétablir certaines exclusions de règles au parc canin;
- 4) Travaux publics
 - 4.1 Voirie
 - 4.1.1 Résolution – Adjudication d'un contrat à PAVCO Inc., au montant de 141\$ la tonne métrique plus taxes, pour les travaux de rapiéçage de rues et chemins, pour l'année 2015;
 - 4.1.2 Résolution – Adjudication d'un contrat à Les Entreprises Trema Inc., aux taux horaires prédéterminés plus taxes, pour les travaux de balayage de rues et de chemins, pour une durée de cinq ans;
 - 4.1.3 Résolution – Adjudication d'un contrat à Scellements J.F. inc., à différents taux par mètre linéaire plus taxes, pour les travaux de scellement de fissures de rues et de chemins, pour une durée de cinq ans;

- 4.1.4 Résolution – Adjudication d'un contrat à 9292-4547 Québec inc., au taux (avant taxes) tels que détaillés dans la soumission, pour les travaux de débroussaillage des fossés, pour une durée de trois ans;
- 4.1.5 Résolution – Adjudication d'un contrat à Les Entreprises Gonet B.G. inc. au montant de 60 700\$ plus taxes, pour les travaux de traçage de lignes, pour une durée de cinq ans;
- 4.1.6 Résolution – Adjudication d'un contrat à HG Électrique inc. au taux horaire de 64\$ plus taxes, pour divers travaux d'électricité et d'approvisionnement de fournitures électriques, pour l'année 2015;
- 4.2 Parcs
- 4.3 Aqueducs et égouts
- 5) Loisirs et événements spéciaux
- 5.1 Loisirs
- 5.1.1 Résolution – Appui à la Société de la Vélopite Jacques-Cartier – Portneuf concernant l'abolition au programme provincial de financement Véloce II;
- 5.1.2 Motion – Félicitations aux organisateurs du Shannon Irish Show 2015;
- 5.1.3 Motion – Félicitations aux organisateurs et participants de Défilé 2015 de la Saint-Patrick;
- 5.2 Événements spéciaux
- 5.2.1 Adoption – Règlement 497 sur les comités consultatifs du Winterfest, du Summerfest et de l'Halloween et sur la gestion des événements spéciaux;
- 5.2.2 Motion – Félicitations aux organisateurs de la Fête des enfants;
- 6) Sécurité publique et Incendies
- 6.1 Résolution – Adjudication d'un contrat à Aéro-Feu Ltée, au montant de 2 025\$ l'unité (avant taxes), pour l'achat d'habits de combat d'incendie, pour les années 2015, 2016 et 2017;
- 6.2 Motion – Remerciements à Monsieur Martin Comeau pour avoir permis l'entraînement spécial du service des Incendies du 21 mars 2015;
- 7) Environnement et hygiène du milieu
- 7.1 Gestion des matières résiduelles
- 7.2 Conseil de bassin versant
- 8) Culture et vie communautaire
- 8.1 Dépôt – Rapport du conseil local du patrimoine sur la consultation publique relative au Règlement 496 sur l'identification de la langue anglaise au patrimoine culturel municipal;
- 8.2 Adoption – Règlement 496 sur l'identification de la langue anglaise au patrimoine culturel municipal;
- 9) Enjeux régionaux et métropolitains
- 10) Correspondance – dépôt de la liste du mois d'avril 2015
- 11) Comptes du mois de mars 2015 – dépôt et autorisation de paiement
- 12) Organisation administrative
- 12.1 Résolution – Sélection de secrétaires et adjointes administratives à titre d'employé occasionnel pour divers remplacements;
- 12.2 Dépôt – Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de mars 2015;
- 13) Finances et Greffe
- 13.1 Résolution – Autorisation au directeur général de déposer une offre en vue de procéder à l'acquisition du lot 4 366 995 mis en vente par la MRC pour non-paiement de taxes d'un montant d'au moins 0.56\$ plus les frais;
- 13.2 Résolution – Prise d'acte de la résiliation du contrat octroyé dans la résolution 90-03-15 et Adjudication d'un contrat à Les Impressions Borgia inc., pour un montant de 129.61\$\$ plus taxes par page, pour la conception, le montage, la publication et la livraison du journal municipal Shannon Express;
- 13.3 Résolution – Autorisation d'intenter des recours judiciaires contre le gouvernement fédéral pour non-paiement de taxes et adjudication d'un mandat au contentieux de la Municipalité pour la représenter à ces fins;
- 13.4 Résolution – Approbation du plan de cadastre du réaménagement du carrefour Route de la Bravoure – Rues Rochon et Vanier – Boulevard Jacques-Cartier – Approbation et autorisation de signature d'une convention d'échange de lots entre la Municipalité et le Ministère de la Défense du Canada- Régularisation de l'emprise du secteur de la Base de soutien Valcartier (route 369);
- 14) Énergie et télécommunications
- 14.1 Énergie Shannon Power
- 14.1.1 Résolution – Autorisation d'un ajout de 25 000\$ au contrat de services professionnels d'ingénierie et de gestion de Roche Ltée pour la relance du projet de centrale hydroélectrique Shannon Power;

- 14.2 Shannon Vision
- 15) Varia et déclarations des conseillers
- 16) Période de questions

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 2 mars 2015

96-04-15

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du lundi 2 mars 2015, avec la modification suivante au premier alinéa du point 8 : remplacement du mot « visite » par « soirée » ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

97-04-15

2.2 Dépôt - Procès-verbal de correction du Règlement sur l'eau potable (416)

Dépôt du procès-verbal de correction PV-005-15

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction PVC-005-15, corrigeant une erreur cléricale qui apparaît de façon évidente à la simple lecture du document soumis et déposé au conseil municipal.

Document déposé : DOC-97-04-15

3. Urbanisme et Environnement

98-04-15

3.1 Rapport des permis et certificats du mois de mars 2015

Le rapport des permis et certificats du mois de mars 2015 a été déposé et reconnu par le Conseil.

Documents déposés : DOC 98-04-15

99-04-15

3.2 Dépôt - Plan d'action régional pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le Directeur général et secrétaire-trésorier confirme avoir reçu le *Rapport sur le Plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre des municipalités de Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Beauport, Lac-Delage, Lac-Saint-Joseph, Shannon, Saint-Gabriel-de-Valcartier et Sainte-Brigitte-de-Laval* et en fait le dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

Document déposé : DOC 99-04-15

100-04-15

3.3 Mise en œuvre du plan d'action régional pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Considérant que le programme Climat municipalités a pour principal objectif d'inciter les municipalités du Québec à s'engager dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et dans l'adaptation aux changements climatiques ;

Considérant que la Municipalité de Shannon a souscrit à la démarche initiée par la MRC de La Jacques-Cartier, dans le cadre du programme Climat municipalités, en vue de doter les municipalités de Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Beauport, Lac-Delage, Lac-Saint-Joseph, Sainte-Brigitte-de-Laval, Saint-Gabriel-de-Valcartier et Shannon, d'un plan de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant que « le Plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre de la MRC de La Jacques-Cartier » a été déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et qu'il a fait l'objet d'une attestation de conformité, le 11 décembre 2014 ;

Considérant que le Plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre comporte des mesures de réduction au niveau des bâtiments municipaux, des infrastructures municipales, des équipements motorisés opérés par la Municipalité, de la gestion des eaux, des matières résiduelles et du transport routier collectif ;

Considérant que dans le cadre du programme Climat municipalités, la Municipalité doit énoncer un objectif de réduction exprimé en pourcentage de réduction à atteindre, à une date ultérieure par rapport aux émissions d'une année donnée; cette année de référence étant 2012 ;

Considérant que les actions visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et leurs échéanciers d'implantation furent établis en étroite collaboration et avec l'assentiment des municipalités participantes à ce projet ;

Considérant que la dernière tranche de la subvention accordée à la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre de ce projet sera effectuée après l'adoption, par chacune des municipalités participantes, d'une résolution de mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De réduire globalement, en 2020, ses émissions de GES de 0,05 % par rapport aux données de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre de l'année 2012 à l'exclusion du secteur du transport routier de la collectivité ;
- 3) De mettre en place les actions énumérées dans le plan d'action visant la réduction des émissions de GES suivant l'échéancier prévu ;
- 4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

101-04-15

3.4 Avis de motion – Règlement 498 sur les nuisances

Avis de motion est donné par la présente par madame la conseillère Francine Girard qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 498 intitulé :

« RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES »

102-04-15

3.5 Avis de motion – Règlement 499 modifiant de nouveau le Règlement sur la possession d'animaux (433) afin de rétablir certaines exclusions de règles au parc canin

Avis de motion est donné par la présente par monsieur le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 499 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT SUR LA POSSESSION D'ANIMAUX (433) AFIN DE RÉTABLIR CERTAINES EXCLUSIONS DE RÈGLES AU PARC CANIN »

4. Travaux publics

4.1 Voirie

4.1.1 Adjudication d'un contrat à PAVCO Inc., au montant de 141\$ la tonne métrique plus taxes, pour les travaux de rapiéçage de rues et de chemins, pour l'année 2015

103-04-15

Considérant les articles 935 et 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant l'appel d'offres AO15-370 demandant des soumissions pour les travaux de rapiéçage des rues et chemins de la Municipalité pour l'année 2015 ;

Considérant que suite à cinq invitations, cinq entreprises ont déposé une soumission conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres AO15-370 pour les travaux de rapiéçage de rues et chemins ;

	<u>(Prix / tonne métrique, taxes en sus)</u>
Bleau Terrassement et pavage Ltée	165.00 \$
Construction et Pavage Portneuf Inc.	253.10 \$
Contracteur P.E. Pageau Inc.	192.00 \$
Pavage Rolland Fortier Inc.	191.30 \$
Pavco Inc.	141.00 \$

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme et d'octroyer un contrat à PAVCO Inc. au montant de 141.00 \$ la tonne métrique (avant taxes) pour l'année 2015, pour des travaux de rapiéçage des rues et chemins de la Municipalité ;
- 3) D'attribuer la surveillance des travaux au service des Travaux publics de la Municipalité ;
- 4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

104-04-15

4.1.2 Adjudication d'un contrat à Les Entreprises Trema Inc., aux taux horaires prédéterminés plus taxes, pour les travaux de balayage de rues et de chemins, pour une durée de cinq ans

Considérant les articles 935 et 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant l'appel d'offres AO15-375 demandant des soumissions pour les travaux de balayage de rues et chemins de la Municipalité pour une période d'un (1), trois (3) et cinq (5) ans ;

Considérant que suite à quatre invitations, quatre entreprises ont déposé une soumission conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres AO15-375 pour le service de balayage de rues et chemins ;

Année	Charles Trudel Inc.		Les Entreprises Trema Inc.		Pavage Rolland Fortier Inc.		Les Revêtements Scell- Tech (1997) Inc.	
	Balai de rue	Balai mécanique	Balai de rue	Balai mécanique	Balai de rue	Balai mécanique	Balai de rue	Balai mécanique
2015	107 \$	104 \$	89 \$	92 \$	115 \$	---	92 \$	92 \$
2016	115 \$	107 \$	90 \$	93 \$	115 \$	---	92 \$	92 \$
2017	120 \$	112 \$	91 \$	94 \$	115 \$	---	94 \$	94 \$
2018	140 \$	138 \$	92 \$	95 \$	---	---	94 \$	94 \$
2019	150 \$	150 \$	93 \$	96 \$	---	---	96 \$	96 \$
Taux horaire (avant taxes)								

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire et d'octroyer un contrat à Les entreprises Trema Inc. pour une période de cinq ans pour l'exécution des travaux de balayages de rues et chemins de la Municipalité, aux taux horaire (avant taxes) suivants :

	Taux horaire (avant taxes)	
	Balai de rue	Balai mécanisé
2015	89 \$	92 \$
2016	90 \$	93 \$
2017	91 \$	94 \$
2018	92 \$	95 \$
2019	93 \$	96 \$

- 3) D'attribuer la surveillance des travaux au service des Travaux publics de la Municipalité ;
- 4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 Adjudication d'un contrat à Scellements J.F. inc., à différents taux par mètre linéaire plus taxes, pour les travaux de scellement de fissures des rues et chemins, pour une durée de cinq ans

Considérant les articles 935 et 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant l'appel d'offres AO15-390 demandant des soumissions pour les travaux de scellement de fissures pour une période d'un (1), trois (3) et cinq (5) ans ;

Considérant que suite à quatre invitations, quatre entreprises ont déposé une soumission conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres AO15-390 pour les travaux de scellement de fissures ;

Année	Cimota Inc.	Gestion Pavex 9254-8783 Québec Inc.	9191-6056 Québec Inc. Pavage S.M.	Scellements J. F. Inc.
Prix par mètre linéaire (avant taxes)				
2015	2,05\$	1,57\$	1,63\$	1,26\$
2016	2,13\$	1,57\$	1,68\$	1,35\$
2017	2,22\$	1,62\$	1,73\$	1,44\$
2018	2,31\$	1,62\$	1,78\$	1,52\$
2019	2,40\$	1,62\$	1,83\$	1,61\$

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire et d'octroyer un contrat à Scellements J. F. Inc aux montants par mètre linéaire (avant taxes) détaillés dans le tableau suivant, pour une période de cinq (5) ans, pour l'exécution des travaux de scellement de fissures des rues et chemins de la Municipalité ;

	Montant (avant taxes)
2015	1.26\$
2016	1.35\$
2017	1.44\$
2018	1.52\$
2019	1.61\$

- 3) D'attribuer la surveillance des travaux au service des Travaux publics de la Municipalité ;
- 4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 Adjudication d'un contrat à 9292-4547 Québec inc., au taux (avant taxes) tels que détaillés dans la soumission, pour les travaux de débroussaillage des fossés, pour une durée de trois ans

106-04-15

Considérant les articles 935 et 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant l'appel d'offres AO15-380 demandant des soumissions pour les travaux de débroussaillage des fossés sur le territoire de la Municipalité, pour la saison 2015 avec une option de renouvellement pour les saisons 2016 et 2017 à raison de deux (2) coupes par année ;

Considérant que suite à trois invitations, deux entreprises ont déposé une soumission conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres AO15-380 pour le débroussaillage des fossés ;

Taux horaire (taxes en sus) 2 coupes par année						
Saison	9292-4547 Québec Inc.		Déneigement Ouellet		Services Vert et Blanc (SVB) Inc.	
	Sans finition	Avec finition	Sans finition	Avec finition	Sans finition	Avec finition
2015	78 \$	50 \$	92 \$	65 \$	---	---
2016	80 \$	50 \$	92 \$	65 \$	---	---
2017	80 \$	50 \$	92 \$	65 \$	---	---

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire et d'octroyer un contrat à 9292-4547 Québec Inc. pour une période de trois ans pour l'exécution des travaux de débroussaillage de fossés sur le territoire de la Municipalité, aux taux horaire (avant taxes) suivants :

	Taux horaire (avant taxes)	
	Sans finition	Avec finition
2015	78 \$	50 \$
2016	80 \$	50 \$
2017	80 \$	50 \$

- 3) D'attribuer la surveillance des travaux au service des Travaux publics de la Municipalité ;
- 4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 Adjudication d'un contrat à Les Entreprises Gonet B.G. inc. au montant de 60 700\$ plus taxes, pour les travaux de traçage de lignes, pour une durée de cinq ans

107-04-15

Considérant les articles 935 et 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant l'appel d'offres AO15-385 demandant des soumissions pour les travaux de traçage de lignes pour une période d'un (1), trois (3) et cinq (5) ans ;

Considérant que suite à trois invitations, trois entreprises ont déposé une soumission conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres AO15-385 pour les travaux de traçage de lignes ;

Année	Entreprises Gonet B G Inc.	Lignco Sigma Inc.	Marquage Traçage Québec
Prix (taxes en sus)			
2015	11 900\$	17 472.90\$	13 344.00\$
2016	11 900\$	17 472.90\$	13 363.00\$
2017	11 900\$	17 734.99\$	13 681.85\$
2018	12 500\$	18 001.01\$	13 681.85\$
2019	12 500\$	18 721.03\$	13 976.20\$

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire et d'octroyer un contrat à Les Entreprises Gonet B.G. Inc. au montant (avant taxes) détaillé dans le tableau suivant, pour une période de cinq (5) ans, pour l'exécution des travaux de traçage de lignes des rues et chemins de la Municipalité ;

	Montant (avant taxes)
2015	11 900\$
2016	11 900\$
2017	11 900\$
2018	12 500\$
2019	12 500\$

- 3) Que la surveillance des travaux soit effectuée par le service des Travaux publics de la Municipalité ;

- 4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

108-04-15

4.1.6 Adjudication d'un contrat à HG Électrique inc. au taux horaire de 64\$ plus taxes, pour divers travaux d'électricité et d'approvisionnement de fournitures électriques, pour l'année 2015

Considérant les articles 935 et 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant l'appel d'offres AO15-400 demandant des soumissions pour divers travaux d'électricité et d'approvisionnement de fournitures électriques pour l'année 2015 ;

Considérant que suite à quatre invitations, une seule entreprise a déposé une soumission. Cette soumission était conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres AO15-400 pour divers travaux d'électricité et d'approvisionnement de fournitures électriques ;

Entreprise	Taux horaire de jour	Taux horaire d'urgence
	(avant taxes)	
Armand Genest et Fils Inc.	--- \$	--- \$
Boucher et Lortie Inc.	--- \$	--- \$
HG Électrique Inc.	64.00 \$	64.00 \$
Thibault Électrique Inc.	--- \$	--- \$

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre de HG Électrique Inc. et de lui octroyer un contrat au taux horaire de jour et d'urgence de 64.00 \$ (avant taxes) pour l'année 2015, pour divers travaux d'électricité et d'approvisionnement de fournitures électriques ;
- 3) D'attribuer la surveillance des travaux au service des Travaux publics de la Municipalité ;
- 4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Parcs

M. le conseiller Claude Lacroix souligne que la Municipalité collabore avec les deux écoles de la base militaire pour la réfection des deux parcs-école. La réalisation de ces chantiers débutera vers la fin avril. Les citoyens pourront profiter de ces infrastructures en dehors de l'horaire scolaire. L'organisation du parc de la rue de Galway débutera au mois de mai. Il ajoute également que chaque parc sera doté d'un dépôt à livres pour le bénéfice des citoyens.

4.3 Aqueducs et égouts

M. le conseiller Claude Lacroix souligne seulement que le projet d'usine de filtration suit son cours.

5. Loisirs et événements spéciaux

5.1 Loisirs

M. le conseiller Mike-James présente des remerciements aux gens qui étaient présents lors de la consultation publique tenue pour le Règlement sur l'identification de la langue anglaise au patrimoine culturel municipal.

Il informe également les citoyens que les préparatifs pour l'organisation du Summerfest et Ironfest sont amorcés.

109-04-15

5.1.1 Appui à la Société de la Vélopite Jacques-Cartier – Portneuf concernant l'abolition au programme provincial de financement Véloce II

Considérant l'annonce le 7 novembre 2014 de l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route Verte, lors de la signature du Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 ;

Considérant que le volet 4 a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable qu'est la Route Verte ;

Considérant que cette décision se traduira par une coupure de 102 450 \$ (1 500 \$ /kilomètre) du budget d'entretien de la Vélopite Jacques-Cartier-Portneuf ;

Considérant que ceci affectera sérieusement l'intégrité et la pérennité de la Vélopite ;

Considérant que la municipalité de Shannon contribue déjà financièrement à l'entretien de la Vélopite et ne pourra compenser ce manque à gagner ;

Considérant que la Vélopite Jacques-Cartier-Portneuf est un équipement de loisir pour nos citoyens, facilitant les déplacements actifs ;

Considérant que la Vélopite Jacques-Cartier-Portneuf est un levier économique important pour la région et l'abolition du programme aura des répercussions même chez les commerçants ;

Considérant que le vélo est une activité de plus en plus populaire, peu coûteuse, accessible à toutes les couches de la population ;

Considérant qu'aucune coupure n'est annoncée pour du développement, il serait préférable de conserver nos acquis avant de développer d'autres réseaux ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De demander au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, Monsieur Pierre Moreau et au ministre des Transports, Monsieur Robert Poëti, de revoir les priorités d'aide en matière de réseaux cyclables de manière à favoriser l'entretien des réseaux déjà en place ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

5.1.2 Motion – Félicitations aux organisateurs du Shannon Irish Show 2015

Au nom de tous les membres du conseil municipal et du Maire, M. le conseiller Mike-James Noonan présente une Motion de félicitations à l'équipe de la Catholic Women's League pour l'organisation du 49^e Shannon Irish Show.

110-04-15

Une fois de plus cette année, nous avons eu droit à d'excellentes performances. Cet événement est un important rassemblement pour les membres de notre communauté de souche irlandaise qui viennent de près et de loin pour apprécier ou performer dans ce spectacle. Une très belle réussite!

111-04-15

5.1.3 Motion – Félicitations aux organisateurs et participants de Défilé 2015 de la Saint-Patrick

De la part des membres du Conseil, le conseiller monsieur Mike-James Noonan, présente une Motion de félicitations aux bénévoles et organisateurs de l'événement « Défilé 2015 de la Saint-Patrick ».

Le succès reflété par l'appréciation du public démontre le volume d'efforts déployés pour atteindre une telle réussite. Un tel événement réunit la communauté irlandaise et lui permet de ne pas passer à l'oubli. Il est donc important de souligner notre reconnaissance d'une telle contribution à un événement qui s'ajoute aux richesses patrimoniales de Shannon.

5.2 Événements spéciaux

112-04-15

5.2.1 Adoption – Règlement 497 sur les comités consultatifs du Winterfest, du Summerfest et de l'Halloween et sur la gestion des événements spéciaux

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 2 mars 2015 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le *Règlement 497 sur les comités consultatifs du Winterfest, du Summerfest, de l'Halloween et sur la gestion des événements spéciaux* tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

113-04-15

5.2.2 Motion – Félicitations aux organisateurs de la Fête des enfants

De la part des membres du Conseil, le Maire suppléant, Claude Lacroix, présente une Motion de félicitations pour les efforts déployés et le réel succès de la tenue de la Fête des enfants. Il souligne particulièrement le travail de M. le conseiller Stéphane Hamel, Mme la conseillère Francine Girard, tous les organisateurs, les employés et les bénévoles.

6. Sécurité publique et Incendies

114-04-15

6.1 Adjudication d'un contrat à Aéro-Feu Ltée, au montant de 2 025\$ l'unité (avant taxes), pour l'achat d'habits de combat d'incendie, pour les années 2015, 2016 et 2017

Considérant les articles 935 et 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant l'appel d'offres AO15-365 demandant des soumissions pour l'achat d'habits de combat d'incendie étalé sur une période de trois ans soit, de 2015 à 2017 ;

Considérant que suite à trois invitations, une seule entreprise a déposé une soumission. Cette soumission était conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres AO15-365 pour l'achat d'habits de combat d'incendie ;

Entreprise	Coût par habit
	Montant (avant taxes)
Aéro-Feu Ltée	2 025.00\$
Boivin & Gauvin Inc.	--- \$
L'Arsenal	--- \$

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire et d'octroyer un contrat à Aéro-Feu Ltée au montant de 2 025 \$ (avant taxes) par habit de combat d'incendie maintenu pour une période de trois ans soit, de 2015 à 2017 ;
- 3) De mandater monsieur Claude Langlois à titre de personne-ressource dans ce dossier ;
- 4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

115-04-15

6.2 Motion – Remerciements à Monsieur Martin Comeau pour avoir permis l'entraînement spécial du service des Incendies du 21 mars 2015

De la part des membres du Conseil, le Maire suppléant, Claude Lacroix, présente une Motion de remerciements à monsieur Martin Comeau, qui, par l'incendie provoqué d'un bâtiment, a permis à l'équipe du service des Incendies de procéder à un entraînement très particulier.

Les bénéfices de cet entraînement sont un ajout très considérable aux compétences professionnelles de cette équipe.

7. Environnement et hygiène du milieu

7.1 Gestion des matières résiduelles

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

7.2 Conseil de bassin versant

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8. Culture et vie communautaire

116-04-15

8.1 Dépôt – Rapport du conseil local du patrimoine sur la consultation publique relative au Règlement 496 sur l'identification de la langue anglaise au patrimoine culturel municipal

Le Directeur général et secrétaire-trésorier confirme avoir reçu les résultats de la consultation publique tenue le 10 février 2015 par les membres du Conseil local du patrimoine. Elle visait à recueillir les opinions des personnes intéressées sur le *Règlement 496 sur l'identification de la langue anglaise au patrimoine culturel municipal* et il en fait le dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

Document déposé : DOC 116-04-15

117-04-15

8.2 Adoption – Règlement 496 sur l'identification de la langue anglaise au patrimoine culturel municipal

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 2 février 2015 ;

Considérant la consultation publique tenue par le Conseil local du patrimoine le 10 février 2015 ;

Considérant la recommandation du Conseil local du patrimoine ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 496 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente
- 3) De transmettre une copie dudit règlement au Registraire du patrimoine culturel ;
- 4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

9. Enjeux régionaux et métropolitains

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

118-04-15

10. Correspondance – Dépôt de la liste du mois d'avril 2015

La liste des correspondances reçues durant le mois de mars 2015 a été déposée et reconnue par le Conseil.

Document déposé : DOC 118-04-15

119-04-15

11. Comptes du mois de mars 2015 – Dépôt et autorisation de paiement

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 1^{er} avril 2015 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : DOC 119-04-15

12. Organisation administrative

120-04-15

12.1 Sélection de secrétaires et adjointes administratives à titre d'employé occasionnel pour divers remplacements

Attendu le *Règlement sur l'administration* ;

Tenant compte des besoins grandissants en remplacement lors de congés prolongés ou vacances ;

Considérant l'avis de concours publié dans la semaine du 23 février 2015 pour la constitution d'une banque de candidatures, afin de pourvoir aux besoins en remplacement pour les services des Finances et de l'Urbanisme ;

Considérant la recommandation du comité de sélection, nommé à cette fin, basée sur trois candidatures retenues ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la sélection de mesdames Marie France Lambert et Sandrine Estienne à titre de secrétaire et adjointe administrative, employé occasionnel pour divers remplacements ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

121-04-15

12.2 Dépôt – Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de mars 2015

Conformément au Règlement no 486, le directeur général et secrétaire trésorier fait la lecture et dépose le *Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués* à tous les membres du conseil municipal.

Document déposé : DOC 121-04-15

13. Finance et Greffe

122-04-15

13.1 Autorisation au directeur général de déposer une offre en vue de procéder à l'acquisition du lot 4 366 995 mis en vente par la MRC pour non-paiement de taxes d'un montant d'au moins 0.56\$ plus les frais

Considérant l'article 1038 du Code municipal du Québec ;

Considérant l'enchère publique qui se tiendra le jeudi 14 mai 2015 procédant à la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes ;

Considérant qu'un des lots visés par cette vente aux enchères soit, le lot 4 366 995 d'une superficie de 1632,5 m², est une portion de rue qui permettrait éventuellement à la Municipalité de prolonger la rue Mountain View ;

Considérant que ce lot appartient à la succession de monsieur Michel Houde et sera mis aux enchères pour un montant réajusté basé sur le total des taxes dues, soit 0,56 \$;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer une offre en vue de procéder à l'acquisition du lot 4 366 995 en vente par la MRC pour non-paiement de taxes au montant 0.56 \$ plus les frais qui seront connus le 13 mai 2015 ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

123-04-15

13.2 Prise d'acte de la résiliation du contrat octroyé dans la résolution 90-03-15 et Adjudication d'un contrat à Les Impressions Borgia inc., pour un montant de 129.61\$\$ plus taxes par page, pour la conception, le montage, la publication et la livraison du journal municipal Shannon Express

Considérant l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant la résolution 90-03-15 octroyant un contrat à Viva Design Inc. ;

Attendu que Viva Design Inc. a commis des erreurs d'évaluation fondamentales l'empêchant de remplir les obligations dudit contrat ;

Considérant que Les Impressions Borgia Inc. a déposé une soumission conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres AO15-360 pour le journal municipal Shannon Express ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'abroger la résolution 90-03-15 ;
- 3) D'accepter, tel que déposé, l'offre de Les impressions Borgia Inc. pour la conception, le montage, la publication et la livraison du journal municipal Shannon Express pour une période d'un (1) an, soit 10 publications, au montant de 129.61 \$ qui correspond à un prix unitaire par page ;

- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

124-04-15

13.3 Autorisation d'intenter des recours judiciaires contre le gouvernement fédéral pour non-paiement de taxes et adjudication d'un mandat au contentieux de la Municipalité pour la représenter à ces fins

Considérant que la Base de soutien Valcartier ne respecte pas la réglementation municipale imposée par les règlements 266, 267, 302, 464 et 490 ;

Considérant que les représentants actuels de la Base de soutien Valcartier travestissent les fondements de l'entente de 1999 ;

Considérant que la Base de soutien Valcartier doit à la Municipalité, à ce jour, une somme de plus de 1, 3 millions de dollars ;

Considérant que cette somme est constituée de taxes foncières spéciales de 2014 et 2015 imposées en vertu des règlements 266, 267, 302, 464 et 490 ;

Considérant que cette somme est aussi constituée des investissements en infrastructures sur la rue Rochon et pour le poste de pompage d'égout Garceau ;

Considérant que cette somme est aussi constituée de la pénalité facturée à la Municipalité par le Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour la résiliation du service de transport collectif par la Base de soutien Valcartier ;

Considérant que cette somme demeure impayée en date des présentes ;

Considérant que cette somme porte intérêts et pénalités quotidiens sur sa totalité ;

Considérant que, par son refus de respecter la réglementation municipale et de payer, la Base de soutien Valcartier fait porter un poids financier injustifié aux contribuables de la Municipalité ;

Considérant que le conseil municipal n'entend pas rester passif et ne souhaite pas tolérer le non-respect de sa réglementation et des ententes qu'il conclue ;

Considérant qu'il est opportun de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour mettre en demeure et poursuivre, si nécessaire, le gouvernement fédéral et la Base de soutien Valcartier ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante;
- 2) De transférer le dossier au contentieux de la Municipalité, soit la firme d'avocats Stein Monast S.E.N.C.R.L. afin de :
 - Le cas échéant, mettre en demeure le gouvernement fédéral et la Base de soutien Valcartier ;
 - Le cas échéant, saisir toutes les autorités compétentes de la situation, y incluant les tribunaux, pour obtenir le paiement des sommes dues, le respect de la réglementation municipale et de l'entente conclue en 1999 ;

- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

125-04-15

13.4 Approbation du plan de cadastre du réaménagement du carrefour Route de la Bravoure – Rues Rochon et Vanier – Boulevard Jacques-Cartier – Approbation et autorisation de signature d'une convention d'échange de lots entre la Municipalité et le Ministère de la Défense du Canada- Régularisation de l'emprise du secteur de la Base de soutien Valcartier (route 369)

MODIFIÉE

Considérant le projet de réaménagement de la route de la Bravoure, en particulier, dans le secteur de la rue Vanier ;

Considérant qu'une des étapes clés de la réalisation consiste en le transfert de terrains du ministère de la Défense nationale au ministère des Transports du Québec ;

Considérant que certains terrains essentiels à la réalisation dudit projet appartiennent à la Municipalité ;

Considérant que lesdits terrains non pas d'affectation publique particulière ;

Considérant le plan des échanges projetés tel que présenté aux membres du Conseil ;

Considérant le plan de cadastre déposé par le ministère des Transports du Québec ;

Considérant la recommandation favorable du directeur général ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller _____ ;

Appuyé par M. le conseiller _____ ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'approuver et d'autoriser l'échange du lot 5 606 872 avec le ministère de la Défense nationale des parcelles concernant les lots 4 366 670 et 4 366 671-P soit, la parcelle 2 (lot 5 606 872) contre la parcelle 5 (lot 5 441 570) ainsi que la parcelle 4 (lot 5 606 324) contre la 6 (également lot 5 441 570) entre la Municipalité et le ministère des Transports du Québec relativement au réaménagement de la route de la Bravoure dans le secteur de la rue Vanier ;
- 3) De ne pas s'opposer aux autres transactions projetés dans ledit plan ;
- 4) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

M. le directeur général, Hugo Lépine propose que la date d'entrée en vigueur de cette résolution corresponde au dépôt du plan de cadastre qui doit être annexé à celle-ci.

- 5) De faire correspondre la date d'entrée en vigueur de la présente résolution avec la date du dépôt du plan de cadastre qui doit y être joint.

Adoptée à l'unanimité

14. Énergie et télécommunications

14.1 Énergie Shannon Power

14.1.1 Autorisation d'un ajout de 25 000\$ au contrat de services professionnels d'ingénierie et de gestion de Roche Ltée pour la relance du projet de centrale hydroélectrique Shannon Power

126-04-15

Considérant la résolution 203-11-2011 octroyant un contrat de 972 500\$, taxes en sus à la firme Roche Ltée pour des services professionnels de gestion de projet et d'ingénierie du projet de construction d'une centrale hydroélectrique ;

Considérant la décision du gouvernement du Québec du 5 février 2013 refusant l'octroi de forces hydrauliques nécessaires à la réalisation du projet ;

Considérant la décision du gouvernement du Québec du 14 juin 2014 d'octroyer des forces hydrauliques pour permettre la réalisation du projet ;

Considérant que le Conseil désire reprendre la préparation dudit projet ;

Attendu que divers travaux ont été nécessaires pour mettre le dossier à jour et remobiliser les équipes affectées au projet Énergie Shannon Power ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'autoriser un ajout de 25 000\$ au contrat de services professionnels d'ingénierie et de gestion de Roche Ltée pour la relance du projet de centrale hydroélectrique Shannon Power ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

14.2 Shannon Vision

M. le conseiller Claude Lacroix souligne que ce dossier suit son cours.

127-04-15

15. Période de questions

À 20 h 20, M. le Maire suppléant invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20 h 29.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Madame Deborah Kiley prend la parole pour souligner le travail du conseiller M. Mike-James Noonan dans le dossier de la mise en place du *Règlement sur l'indentification de la langue anglaise au patrimoine culturel municipal* et de la précieuse collaboration des membres du conseil municipal qui ont permis de la concrétisation de ce précieux ajout au patrimoine culturel de la Municipalité.

16. Levée de la séance

128-04-15

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Hamel ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire suppléant est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

**Claude Lacroix,
Maire suppléant**

**Hugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

[Note au lecteur]

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de M. le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le secrétaire –trésorier, bien qu'avocat, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.